

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du 04 janvier 2018</b>
<b>Présents :</b> 6	L'an deux mille dix-huit et le quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 04 janvier 2018, s'est réunie sous la présidence de <b>Sont présents:</b> Jean-Luc BROUSSAL, André CASTANIER, Olivier MOLENAT, Joël TERRIER, Monique SANCHEZ, Jérôme HERCOUET
<b>Votants:</b> 6	<b>Représentés:</b> <b>Excuses:</b> Odile DEVEZ, Nicole REY, Audrey SIBOT, Claude TEIL <b>Absents:</b> Philippe VIGNAL <b>Secrétaire de séance:</b> André CASTANIER

---

**Objet: Récupération consommation eau locataires bâtiments communaux - 2018-01**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les bâtiments communaux ne disposent pas de compteurs pour chacun des logements.

La consommation totale pour l'ensemble des usagers et de la commune (école, salle polyvalente ,logements) est acquittée directement par la collectivité à la société fermière SAUR.

Il convient de récupérer les sommes avancées auprès des locataires à partir de la consommation constatée sur les compteurs divisionnaires.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à procéder , chaque fin d'année, au recouvrement des sommes correspondantes aux consommations d'eau des locataires suivant les tarifs en vigueur (facture SAUR).

**Objet: vente d'herbe Le Théron 2018 - 2018\_02**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 15 décembre 2016 concédant la vente d'herbe à Monsieur LACASSAGNE Philippe pour une période allant 01 janvier au 31 décembre 2017 , et expose qu'il y a lieu de renouveler celle ci pour 2018.

Après en avoir délibéré ,le conseil municipal :

- considérant qu'une seule candidature a été déposée
- décide de désigner Monsieur ALLIAUME Alain , domicilié à Aurières, pour bénéficier de la dite vente d'herbe pour une durée allant du 05 janvier 2018 au 31 décembre 2018 et ce pour un montant de 150 €

**Objet: Organisation temps scolaire rentrée 2018 - 2018\_03**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que les collectivités ont la possibilité de modifier l'organisation du temps scolaire pour 2018 et de revenir à 4 jours d'enseignement par semaine .

Après délibération :

- Considérant que l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires est relativement complexe : difficultés de trouver des intervenants, coûts , absence de locaux ...
- décide d'opter pour la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018
- Dit que cette décision sera soumise au conseil d'école du 11 janvier 2018

d'aides de l'Etat .

**Salle polyvalente : demande subvention DETR : 2018-04**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil la délibération en date du 15 décembre 2016 acceptant le projet de rénovation de la salle polyvalente et sollicitant une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017.

Il expose que le dossier n'avait pas été retenu en 2017 et propose de le présenter au même titre de la DETR 2018 pour le même montant à savoir 222 600 € HT.

Après délibération le conseil municipal :

- Sollicite à nouveau une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente.
- Dit que le financement sera le suivant :
  - \* DETR : 55 650 (25%)
  - \* Fonds Cantal Solidaire : 19 500 (8.8%)
  - \* Conseil régional : 20 000 (9%)
  - \* réserves parlementaires : 10 000 (4.5%)
    - \* Autofinancement : 57 450
    - \* Emprunt : 60 000
- Autorise le maire à signer tous documents découlant de cette décision.

### **Vote crédit supplémentaires 2018-05**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
615231	Entretien, réparations voiries	-120.00	
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	120.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **Infos diverses :**

Demande de Mr Parfon, entrepreneur en carrelage sollicitant la commune afin de trouver un local pour entreposer du matériel lié à son activité. Le conseil propose de lui louer le sous sol du bâtiment situé au Théron ( actuellement proposé à la vente) et fixe le tarif à 600 € l'année soit 50 € par mois. En cas d'accord de Mr Parfon, le conseil autorise le maire à signer le bail relatif à cette location , étant entendu que si une quelconque vente du bien devait intervenir , cette location serait interrompue.